

Concilier activités de loisirs et respect de la biodiversité

- Respectez le balisage des itinéraires et les indications données par les panneaux;
- Restez sur les sentiers balisés pour préserver la flore, limiter l'érosion et le dérangement de la faune sauvage;
- Soyez discrets, particulièrement durant la plus forte période d'activité des animaux, entre 4 h et 8 h et entre 17 h et 22 h.
- Ne jetez pas vos déchets et rapportez-les, même ceux qui sont biodégradables,
- Tenez vos chiens en laisse : pour éviter leur divagation et la poursuite d'un animal sauvage, ainsi que tout conflit avec d'autres usagers. Peu importe leur taille ou leur caractère, ils sont assimilés à des prédateurs par la faune sauvage.





ORGANISME GESTIONNAIRE

LPO Auverane-Rhône-Alpes Délégation Auvergne

04 37 61 05 06 auvergne@lpo.fr www.auvergne-rhone-alpes.lpo.fr



naturel, merci de respecter la réglementation:



Les manifestations sont interdites sur la réserve (sauf autorisation spéciale).